

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 09.15.2021

Page 1 sur 10

Cargill Gel 03420 NGM



SECTION 1 : Identification

Identificateur du produit

Nom du produit : Cargill Gel 03420 NGM

Synonymes : Amidon de maïs

Utilisations recommandées du produit et restrictions d'utilisation

Utilisations identifiées pertinentes : Agent liant ou texturant pour applications alimentaires

Utilisations déconseillées : Non déterminé ou non disponible

Raisons pour lesquelles les utilisations sont déconseillées : Non déterminé ou non disponible

Détails du fabricant ou fournisseur

Fabricant :

Canada

Cargill Limited
300-240 Graham Avenue
Winnipeg, MB R3C 4C5
204-947-6320

Ligne d'urgence :

États-Unis

VelocityEHS (précédemment ChemTel, Inc)
1-800-255-3924 (Amérique du Nord)
813-248-0585 (International)

SECTION 2 : Identification de danger

Classification SGH :

Poussières combustibles, catégorie 1

Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger : Aucun(e)

Mentions d'avertissement : Avertissement

Mentions de danger :

Combustible Dust Est susceptible de former des concentrations de poussières dans l'air.

Déclarations de mise en garde :

P210 Tenir éloigné de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues ou des sources d'inflammation. Ne pas fumer

P233 Maintenir le conteneur bien fermé

P240 Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver avec de l' eau et du savon.

P314 Consulter un médecin en cas de malaise.

P403+P233 Entreposer dans un endroit bien ventilé. Maintenir le conteneur bien fermé

P501 Éliminer le contenu et les conteneurs conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 09.15.2021

Page 2 sur 10

Cargill Gel 03420 NGM

Dangers non classés par ailleurs :

Aucun(e)

SECTION 3 : Composition/Informations relatives aux ingrédients

Identification	Nom	Poids %
Numéro CAS : 9005-25-8	Amidon	100

Informations supplémentaires : Aucun(e)

SECTION 4 : Mesures de premiers soins

Description des mesures de premier secours

Notes générales :

S'assurer que le personnel médical est conscient des substances impliquées et prend des précautions pour se protéger.

Après inhalation :

Déplacer à l'air frais Appelez votre médecin si des symptômes apparaissent ou persistent.

Après un contact avec la peau :

Laver à l'eau et au savon. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

Après un contact avec les yeux :

Ne pas se frotter les yeux. Rincer à l'eau. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

Après ingestion :

Rincer la bouche. En cas de symptômes, consulter un médecin.

Symptômes et effets les plus importants, aigus et retardés

Symptômes et effets aigus :

Les poussières peuvent irriter les voies respiratoires, la peau et les yeux.

Symptômes et effets retardés :

Non déterminé ou non disponible

Soin médical immédiat et traitement spécial requis

Traitement spécifique :

Traiter de façon symptomatique.

Notes pour le médecin :

Fournir des mesures de soutien général et traiter les symptômes.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

Agent d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Brouillard d'eau. Mousse. Poudre chimique sèche. Dioxyde de carbone (CO₂). Appliquer les moyens d'extinction avec précaution pour éviter de créer de la poussière en suspension dans l'air.

Agents d'extinction inappropriés :

Ne pas utiliser un jet d'eau pour l'extinction, car cela va répandre le feu.

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie :

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 09.15.2021

Page 3 sur 10

Cargill Gel 03420 NGM

Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Éviter de faire de la poussière ; la poussière fine dispersée dans l'air à des concentrations suffisantes et en présence d'une source d'inflammation constitue un risque potentiel d'explosion de poussières.

Équipements de protection particuliers des pompiers :

En cas d'incendie, il convient de porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection complets.

Précautions particulières :

En cas d'incendie ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Éloigner les conteneurs de la zone d'incendie si vous pouvez le faire sans risque.

Utiliser les procédures standard de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers des autres matières impliquées.

Est susceptible de former des concentrations de poussières dans l'air.

En cas d'incendie, refroidir les réservoirs et les contenants exposés aux flammes avec de l'eau pulvérisée jusqu'à l'extinction du feu.

SECTION 6 : Mesures en cas de déversements accidentels

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Tenir éloigné le personnel qui n'est pas indispensable sur place. Éloigner les personnes et les maintenir en amont du déversement/de la fuite. Les dépôts de poussière ne doivent pas s'accumuler sur les surfaces, car ceux-ci peuvent former un mélange explosible s'ils sont libérés dans l'atmosphère en concentration suffisante. Porter un équipement de protection individuelle. Utiliser uniquement des outils anti-étincelles. Assurer une ventilation adéquate. Les autorités locales doivent être informées si des déversements importants ne peuvent pas être contenus.

Précautions environnementales :

Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou dans le sol.

Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage :

Éliminez toutes les sources d'inflammation (ne pas fumer, les torches, les étincelles ou les flammes à proximité immédiate). Prenez des précautions pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Utiliser uniquement des outils anti-étincelles. Éviter la dispersion des poussières dans l'air (c.-à-d., ne pas enlever la poussière à l'air comprimé). Recueillir la poussière à l'aide d'un aspirateur équipé d'un filtre HEPA. Arrêter le déversement de matériel, si cela ne présente aucun risque.

Grands déversements : Tenter d'arrêter la fuite si cela est possible sans prendre de risques. Endiguer le produit déversé, lorsque cela est possible. Absorber dans de la vermiculite, du sable sec ou de la terre et placer dans des conteneurs. Éviter la dispersion des poussières dans l'air (c.-à-d., ne pas enlever la poussière à l'air comprimé). Après la récupération du produit, rincer la zone avec de l'eau.

Petits déversements : Essuyer avec une matière absorbante (par exemple, un chiffon ou du molleton).

Nettoyer soigneusement la surface pour éliminer la contamination résiduelle.

Ne jamais remettre les déversements dans les conteneurs d'origine pour les réutiliser. Pour élimination des déchets, voir section 13 de cette FDS.

Référence à d'autres sections :

Pour l'équipement de protection individuelle, voir la Section 8. Pour l'élimination, voir la Section 13.

SECTION 7 : Manutention et entreposage

Précautions à prendre pour une manipulation en toute sécurité :

Utiliser avec une ventilation adéquate. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Minimiser la génération et l'accumulation de poussière. Des nuages de poussières combustibles peuvent être créés lorsque les

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 09.15.2021

Page 4 sur 10

Cargill Gel 03420 NGM

opérations produisent des matières fines (poussières). Éviter les dépôts importants de matière, en particulier sur les surfaces horizontales, qui peuvent se disperser dans l'air et former des nuages de poussière combustibles, et contribuer à des explosions secondaires. Les opérations de manipulation et de traitement doivent être menées conformément aux bonnes pratiques (par exemple, NFPA-654). Assurer une ventilation appropriée. Porter un équipement de protection individuelle. Appliquer les bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Éviter tout contact direct avec les yeux.

Conditions pour un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités :

Tenir loin de la chaleur, des étincelles et des flammes. Les poudres sèches peuvent créer des charges d'électricité statique lorsqu'elles sont soumises à la friction lors des opérations de transfert et de mélange. Fournir des précautions adéquates, telles que la mise à la terre et la liaison électrique, ou les atmosphères inertes. Conserver le conteneur bien fermé. Conserver dans un endroit frais et sec, à l'abri de la lumière directe du soleil. Entreposer dans un endroit bien ventilé. Un ménage de routine devrait être institué afin que les poussières ne s'accumulent pas sur les surfaces.

SECTION 8 : Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Seules les substances à valeurs limites ont été incluses ci-dessous.

Valeurs limites d'exposition professionnelle :

Pays (base juridique)	Substance	Identification	Concentration autorisée
Alberta	Amidon	9005-25-8	MPT à 8 heures : 10 mg/m ³
Manitoba	Amidon	9005-25-8	MPT à 8 heures : 10 mg/m ³
Ontario	Amidon	9005-25-8	MPT à 8 heures : 10 mg/m ³
British Columbia	Amidon	9005-25-8	MPT à 8 heures : 10 mg/m ³ (poussière totale)
	Amidon	9005-25-8	MPT à 8 heures : 3 mg/m ³ (fraction respirable)
Quebec	Amidon	9005-25-8	MPT à 8 heures : 10 mg/m ³
Saskatchewan	Amidon	9005-25-8	Limite de contamination 8 heures : 10 mg/m ³
	Amidon	9005-25-8	Limite de contamination 15 minutes : 20 mg/m ³
New Brunswick	Amidon	9005-25-8	MPT à 8 heures : 10 mg/m ³

Valeurs limites biologiques :

Aucune limite d'exposition biologique notée pour les ingrédients.

Informations sur les procédures de surveillance :

Non déterminé ou non disponible

Contrôles techniques appropriés :

Une bonne ventilation générale (généralement 10 renouvellements d'air par heure) doit être utilisée. Les taux de ventilation doivent être adaptés aux conditions. Le cas échéant, utiliser des enceintes de procédé, une ventilation par aspiration locale ou d'autres contrôles techniques pour maintenir les niveaux en suspension dans l'air en dessous des limites d'exposition recommandées. Si les limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les niveaux dans l'air à un niveau acceptable. Il est recommandé que tous les équipements de dépoussiérage (tels que les systèmes locaux de ventilation par aspiration et de transport de matériaux) impliqués dans la manipulation de ce produit contiennent des événements de décharge d'explosion ou un système de suppression des explosions. Veillez à ce que les systèmes de traitement des poussières (conduites d'évacuation, capteurs de poussières, récipients et matériel de traitement) soient conçus de manière à empêcher la pénétration de poussières dans la zone de travail, (c.-à-d., il n'y a pas de fuite

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 09.15.2021

Page 5 sur 10

Cargill Gel 03420 NGM

provenant de l'équipement). Utiliser uniquement des équipements électriques et des chariots de manutention motorisés de classe adaptée.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux et du visage :

Généralement non requis. Si un contact est probable, des lunettes de sécurité avec écrans latéraux sont recommandées.

Protection corporelle et cutanée :

Protection des mains : Les gants ne sont pas obligatoires. Les gants sont recommandés pour une utilisation prolongée.

Autre : Porter des vêtements de protection adaptés.

Porter des vêtements de protection thermique appropriés, si nécessaire.

Protection respiratoire :

À défaut de ventilation adéquate, se munir d'équipement protecteur convenable.

Mesures générales d'hygiène :

Toujours respecter les mesures d'hygiène adéquates, telles que se laver après avoir manipulé le produit et avant de manger, de boire et/ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

Informations sur les propriétés de base physiques et chimiques

Apparence (état physique, couleur) :	Poudre : Blanc à blanc cassé.
Odeur :	Inodore.
Seuil d'odeur :	Non déterminé ou non disponible
Valeur pH :	4 à 8,5 en solution aqueuse.
Point de fusion / point de congélation :	Non déterminé ou non disponible
Point/intervalle d'ébullition :	Non déterminé ou non disponible
Point d'éclair :	Non déterminé ou non disponible
Taux d'évaporation :	Non déterminé ou non disponible
Inflammabilité (solide, gazeux) :	Poussières combustibles.
Limite d'explosion supérieure :	Non déterminé ou non disponible
Limite d'explosion inférieure :	Non déterminé ou non disponible
Pression de vapeur :	Non déterminé ou non disponible
Densité de vapeur :	Non déterminé ou non disponible
Densité :	Non déterminé ou non disponible
Densité relative :	Non déterminé ou non disponible
Solubilités :	Non déterminé ou non disponible
Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	Non déterminé ou non disponible
Température d'autoinflammation :	Non déterminé ou non disponible
Température de décomposition :	Non déterminé ou non disponible
Viscosité dynamique :	Non déterminé ou non disponible
Viscosité cinématique :	Non déterminé ou non disponible
Propriétés explosives	Non déterminé ou non disponible
Propriétés comburantes	Non déterminé ou non disponible

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 09.15.2021

Page 6 sur 10

Cargill Gel 03420 NGM

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

Réactivité :

Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

Stabilité chimique :

La matière est stable dans des conditions normales.

Possibilité de réactions dangereuses :

Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation.

Conditions à éviter :

Tenir éloigné des sources de chaleur, des étincelles et des flammes. Éviter tout contact avec les matériaux incompatibles. Minimiser la génération et l'accumulation de poussière.
Humidité.

Matériaux incompatibles :

Agents oxydants forts.

Produits de décomposition dangereux :

Oxydes de carbone.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

Toxicité aiguë

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Corrosion/irritation de la peau

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit :

Un contact cutané prolongé peut causer une irritation temporaire.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Dommages/irritations oculaires sévères

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit :

Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Sensibilisation respiratoire ou de la peau

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit :

Sensibilisation respiratoire : Aucune donnée disponible.

Sensibilisation de la peau : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Cancérogénicité

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit :

Espèce	Résultat
	Ne peut être classé pour ce qui concerne la carcinogénicité chez les humains.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 09.15.2021

Page 7 sur 10

Cargill Gel 03420 NGM

Centre international de recherche sur le cancer (IARC)

Nom	Classification
Amidon	Sans objet

Programme national de toxicologie (PNT) :

Nom	Classification
Amidon	Sans objet

Mutagenicité cellulaire germinale

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit :

Aucune donnée n'est disponible indiquant que le produit ou tout composant présent à plus de 0,1 % est mutagène ou génotoxique.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Toxicité reproductrice

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit :

Il n'est pas prévu que ce produit cause des effets sur la reproduction ou le développement.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Toxicité spécifique pour l'organe cible (exposition unique)

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit :

Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Toxicité spécifique pour l'organe cible (exposition répétée)

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit :

Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Toxicité par aspiration

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit :

Ne constitue pas un risque d'aspiration.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Informations sur les voies d'exposition probables :

Inhalation : La poussière peut irriter le système respiratoire.

Contact avec la peau : La poussière ou la poudre peuvent irriter la peau.

Contact avec les yeux : La poussière peut irriter les yeux.

Ingestion : L'ingestion peut provoquer une irritation ou un malaise.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques :

Les poussières peuvent irriter les voies respiratoires, la peau et les yeux.

Autres informations :

Aucune donnée disponible.

SECTION 12 : Informations écologiques

Toxicité aiguë (court terme)

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 09.15.2021

Page 8 sur 10

Cargill Gel 03420 NGM

Évaluation :

Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Cependant, cela n'exclut pas la possibilité que des déversements importants ou fréquents puissent avoir un effet nocif ou dommageable sur l'environnement.

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Toxicité chronique (à long terme)

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Persistance et dégradabilité

Données sur le produit :

Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité de ce produit.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Potentiel bioaccumulatif

Données sur le produit :

Aucune donnée disponible pour le produit.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Mobilité dans le sol

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Données sur le produit :

Évaluation PBT : Ce produit ne contient aucune substance évaluée comme PBT.

Évaluation vPvB : Ce produit ne contient aucune substance évaluée comme vPvB.

Données sur la substance :

Évaluation PBT : Ce produit ne contient aucune substance évaluée comme PBT.

Évaluation vPvB : Ce produit ne contient aucune substance évaluée comme vPvB.

Autres effets indésirables :

Aucun autre effet environnemental nuisible (par exemple, appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de création d'ozone photochimique, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement climatique) n'est attendu de ce composant.

SECTION 13 : Précautions pour l'élimination

Méthodes d'élimination :

Directives pour l'élimination : Éliminer les contenus / conteneurs conformément aux règlements locaux / régionaux / nationaux / internationaux. Réglementations locales en matière d'élimination : Éliminer conformément à toutes les réglementations applicables. Code des déchets dangereux : Le code de déchet doit être attribué lors d'une discussion entre l'utilisateur, le producteur et l'entreprise d'élimination des déchets. Déchets de résidus / produits non utilisés : Éliminer conformément aux réglementations locales. Les conteneurs vides et les revêtements/doublures peuvent retenir certains résidus de produit. Cette matière et son conteneur doivent être éliminés de façon sécuritaire (voir : Instructions d'élimination).

Emballages contaminés :

Étant donné que les conteneurs vides peuvent conserver des résidus de produit, suivre les avertissements sur l'étiquette même après que le conteneur a été vidé. Les conteneurs vides doivent être acheminés vers

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 09.15.2021

Page 9 sur 10

Cargill Gel 03420 NGM

un site agréé de traitement des déchets en vue de leur recyclage ou de leur élimination.

SECTION 14 : Informations relatives au transport

Transport des marchandises dangereuses du Canada (TDG)

N° UN	Non réglementé
Nom d'expédition approprié UN	Non réglementé
Classe(s) de danger UN pour le transport	Aucun(e)
Groupe d'emballage	Aucun(e)
Risques environnementaux	Aucun(e)
Précautions particulières pour l'utilisateur	Aucun(e)

Code maritime international pour les marchandises dangereuses (IMDG)

N° UN	Non réglementé
Nom d'expédition approprié UN	Non réglementé
Classe(s) de danger UN pour le transport	Aucun(e)
Groupe d'emballage	Aucun(e)
Risques environnementaux	Aucun(e)
Précautions particulières pour l'utilisateur	Aucun(e)

Réglementation des marchandises dangereuses de l'Association du Transport Aérien International (IATA-DGR)

N° UN	Non réglementé
Nom d'expédition approprié UN	Non réglementé
Classe(s) de danger UN pour le transport	Aucun(e)
Groupe d'emballage	Aucun(e)
Risques environnementaux	Aucun(e)
Précautions particulières pour l'utilisateur	Aucun(e)

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Nom en vrac	Aucun(e)
Type de navire	Aucun(e)
Catégorie de pollution	Aucun(e)

SECTION 15 : Informations réglementaires

Réglementations du Canada

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 09.15.2021

Page 10 sur 10

Cargill Gel 03420 NGM

Liste intérieure des substances (DSL) : Tous les ingrédients figurent sur la liste ou exclus.

Liste extérieure des substances (NDSL) : Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

SECTION 16 : Informations supplémentaires

Sigles et abréviations : Aucun(e)

Avertissement :

Les informations contenues dans ce document sont considérées comme vraies et exactes. Cependant, toutes les déclarations, recommandations ou suggestions sont faites sans aucune garantie ou représentation, expresse ou implicite, de notre part. Par conséquent, aucune garantie n'est donnée ni implicite que les informations contenues dans ce document sont exactes ou complètes, et nous excluons par conséquent toute responsabilité en relation avec l'utilisation de ces informations ou des produits auxquels il est fait référence ici. Tous ces risques sont assumés par l'acheteur/l'utilisateur. Cependant, pour éviter tout doute, rien dans ce document n'exclut ou ne limite notre responsabilité en cas de décès ou de blessures corporelles causés par notre négligence ou en cas de fausse déclaration frauduleuse.

Date de préparation initiale : 09.15.2021

Fin de la fiche de données de sécurité